



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Joseph-Crocheton
Veuzain-sur-Loire



COLLÈGE JOSEPH-CROCHETON DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

DISPOSITIF SPORT ETUDES FOOTBALL À VOCATION RÉGIONALE

FILLES 4^e/3^e ET GARÇONS 4^e

Ce dispositif s'adresse aux élèves du département et parfois des départements limitrophes.

Une fois la candidature retenue, l'élève sera inscrit dans une classe dont l'emploi du temps est aménagé.

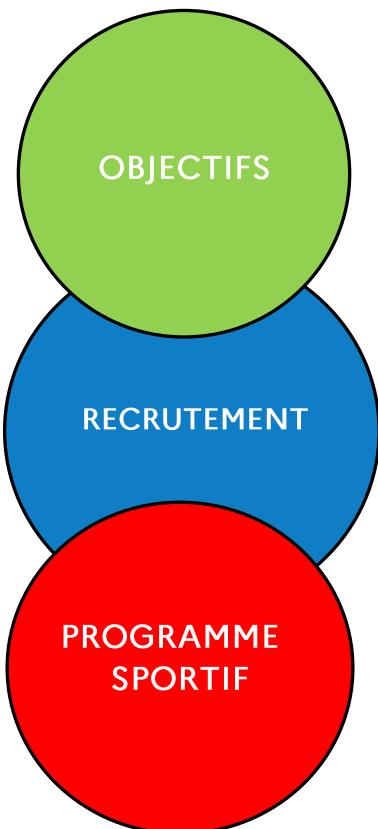
Les transports sont organisés par le collège pour rejoindre le stade.

Les élèves bénéficient d'une tenue complète fournie par le district et sont encadrés par les coachs sportifs du district.



Photo fournie par le district de foot du Loir-et-Cher

- Contribuer à la réussite scolaire
 - Développer le goût de l'effort
 - Développer l'autonomie
 - Acquérir une culture d'équipe
 - Développer les qualités physiques et techniques
-
- Épreuves sportives sur 2 tours pour les garçons et 1 tour pour les filles
 - Étude du dossier scolaire
-
- 4 entraînements par semaine (lundi soir, mardi matin, mercredi après-midi et vendredi matin)
 - Suivi médical hebdomadaire (médecin et kiné)
 - Visite de structures professionnelles



17 RUE DE TOURNAINE
41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE
02 54 20 70 21

COLLÈGE JOSEPH CROCHETON DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

DISPOSITIF SPORT ETUDES FOOTBALL

4^e/3^e – INTERNAT FILLES ET GARÇONS

INTERNAT D'EXCELLENCE RÉSIDENCE OLYMPIQUE

(LABELLISATION ÉDUCATION NATIONALE)

Les internes bénéficient d'un encadrement éducatif et pédagogique, une attention est portée à leur bien-être : organisation du planning, animations, accompagnement scolaire... suivi individuel.

Du lundi 7h30 au vendredi 16h45

Salle d'étude, salle détente, salle TV.



Les internes peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux, de primes d'internat attribuées aux internes boursiers, de paiement échelonné et, en cas de difficultés, du fonds social.

TARIFS HÉBERGEMENT 2025-2026 POUR LES ÉLÈVES INTERNES COMPRENANT PETIT-DÉJEUNER, DÉJEUNER, GOÛTER ET DINER

| FORFAIT ANNUEL | Répartition trimestrielle | | |
|--|---------------------------|-------------------|-------------------|
| | De septembre à décembre | De janvier à mars | D'avril à juillet |
| 1449,63 € | 565,11 € | 442,26 € | 442,26 € |
| Soit par mois (prélèvement sur 3 mois) | 188,37 € | 147,42 € | 147,42 € |



La bourse et la prime d'internat (cumulables) sont attribuées en 3 fois, à chaque trimestre, en déduction de la facture des frais de pension.

MONTANT DE LA BOURSE DE COLLÈGE ET DE LA PRIME D'INTERNAT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 SELON L'ÉCHELON

| | BOURSE COLLÈGE | PRIME INTERNAT | Répartition trimestrielle | | | | |
|-----------|----------------|----------------|---------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | | | Forfait annuel | Forfait annuel | De sept. à déc. | De janv. à mars | D'avril à juillet |
| Échelon 1 | 114 € | 327 € | 147 € | 147 € | 147 € | 147 € | 147 € |
| Échelon 2 | 315 € | 396 € | 237 € | 237 € | 237 € | 237 € | 237 € |
| Échelon 3 | 495 € | 465 € | 320 € | 320 € | 320 € | 320 € | 320 € |